



# Rapport

Date de la séance du CE: 16 août 2023  
Direction: Direction de la sécurité  
N° d'affaire : 2023.SIDKAPO.905  
Classification : Non classifié

## Police cantonale bernoise (POCA) : autorisation de dépenses pour les prestations TIC de base, les applications spécialisées et la numérisation de l'administration cantonale Crédit-cadre 2024-2026

### Table des matières

1.	<b>Synthèse</b> .....	2
2.	<b>Bases légales</b> .....	2
3.	<b>Qualification juridique des dépenses</b> .....	3
3.1	Dépenses liées ou nouvelles .....	3
3.2	Dépenses périodiques ou uniques.....	3
4.	<b>Description de l'affaire et dépenses faisant l'objet de la demande</b> .....	3
4.1	Contexte.....	3
4.2	Exécution des prestations contractuelles pour SRB et ARB SA .....	5
4.3	Affectation et envergure de l'infrastructure TIC .....	5
4.4	Structure et catégories .....	14
4.5	Maintien de l'infrastructure TIC .....	14
4.6	Dépenses faisant l'objet de la demande.....	14
4.6.1	Récapitulatif des dépenses .....	14
4.6.2	Contributions de tiers annuelles périodiques découlant de contrats .....	15
4.7	Financement antérieur et comparaison avec le précédent crédit .....	16
4.7.1	Délimitations avec d'autres dépenses .....	16
4.7.2	Délimitation par rapport au Centre de police de Niederwangen .....	17
4.8	Utilité et rentabilité .....	17
5.	<b>Répercussions en cas de rejet</b> .....	19
6.	<b>Sûreté de l'information et protection des données</b> .....	20
7.	<b>Droit régissant les marchés publics</b> .....	20
8.	<b>Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux</b> .....	20
8.1.1	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value et amortissements .....	20
8.1.2	Coûts induits .....	21
8.2	Organe compétent pour l'utilisation du crédit-cadre.....	21
8.3	Répercussions sur le personnel, l'informatique et les locaux.....	21
9.	<b>Place du projet dans le programme gouvernemental de législation et dans d'autres planifications importantes</b> .....	21
9.1	Programme gouvernemental de législation et Stratégie TIC du Conseil-exécutif .....	21
9.2	Stratégie TIC de la POCA .....	22
10.	<b>Répercussions sur les communes</b> .....	23

11.	<b>Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société</b> .....	23
12.	<b>Proposition</b> .....	23
13.	<b>Annexe</b> .....	24
13.1	Prestations TIC de base de la POCA, infrastructure .....	24
13.2	Applications spécialisées AOSS (informatique) de la POCA .....	26
13.3	Applications spécialisées AOSS (télécommunications) de la POCA .....	30

## 1. Synthèse

Par le présent crédit, le Grand Conseil approuve un cadre financier composé **de dépenses uniques de 15 753 000 francs et de dépenses périodiques de 84 867 000 francs<sup>1</sup>** pour les prestations TIC de base et les applications spécialisées de la POCA durant les années 2024 à 2026. Ces dépenses servent à la maintenance et au développement des prestations, y compris à la réalisation de projets et aux conseils fournis par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large ; cette dernière englobe les coûts générés par l'utilisation des prestations TIC sous forme de prix du service ou de dépenses pour la maintenance, le remplacement d'appareils et les licences.

Le présent crédit-cadre comprend toutes les dépenses nécessaires connues à ce jour en lien avec ces prestations. Les dépenses supplémentaires requises pour la période couverte par le crédit (p. ex. projets TIC) qui ne peuvent pas être prévues à l'heure actuelle seront soumises pour approbation à l'autorité compétente, le cas échéant.

Selon une pratique introduite en 2017 d'entente avec la Commission des finances du Grand Conseil, le Conseil-exécutif soumet les dépenses TIC au Grand Conseil par des crédits-cadres pluriannuels pour les Directions, la Chancellerie d'État, les autorités de justice, l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) et la POCA. Les dépenses relatives aux projets TIC de grande ampleur font l'objet d'une autorisation distincte. Jusqu'à la mise en œuvre de la réorganisation TIC (programme « IT@BE »), les dépenses de l'OIO sont autorisées annuellement.

Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

## 2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 9, alinéa 1 et 153, alinéas 2 et 3
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 27 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 25 ss
- Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN ; RSB 109.1), articles 31 et 32
- Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN ; RSB 109.111), articles 26 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (Ordonnance d'organisation DSE, OO DSE ; RSB 152.221.141), article 8
- Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019 ; RSB 731.2-1), article 4, alinéa 1
- Ordonnance du 17 novembre 2021 concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP ; RSB 731.21), article 18

<sup>1</sup> Montants bruts, sans la réserve de huit pour cent et les contributions de tiers découlant de contrats

### **3. Qualification juridique des dépenses**

#### **3.1 Dépenses liées ou nouvelles**

Selon la définition énoncée à l'article 30, alinéa 1 LFin, une dépense est considérée comme nouvelle lorsque l'organe compétent dispose d'une liberté d'action pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités.

Tant les prestations TIC de base de la POCA que la maintenance et le développement d'applications spécialisées pour les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) offrent généralement une certaine latitude, même si celle-ci est parfois minime.

Il existe toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des solutions TIC ou de développer les solutions existantes. Les coûts pour la consultation d'experts et le développement sont donc nouveaux. Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, autrement dit dans l'exploitation au sens le plus large, en ceci qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir au Grand Conseil la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible, les frais d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux, même si la marge de manœuvre est inexistante ou très limitée dans certains cas. Une exception est faite pour certaines affaires concernant uniquement des coûts d'exploitation clairement liés.

#### **3.2 Dépenses périodiques ou uniques**

Conformément à l'article 28 LFin, les dépenses sont qualifiées de périodiques lorsqu'elles servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour la maintenance des applications spécialisées AOSS et des prestations TIC de base de la POCA, lesquelles sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie de la solution TIC. Par contre, les dépenses pour les projets et le développement sont en principe générées dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 27 LFin.

### **4. Description de l'affaire et dépenses faisant l'objet de la demande**

#### **4.1 Contexte**

Chaque jour de l'année et à toute heure, la POCA fournit, par l'intermédiaire de ses quelque 2700 agents et agents, des prestations relevant des quatre produits Police de sécurité et police routière, Gestion de la centrale d'engagement, Police judiciaire et Prestations pour des tiers. Elle a donc besoin d'une infrastructure informatique (ci-après infrastructure TIC) professionnelle à la pointe de la technologie pour être en mesure de fournir toutes les prestations requises : cette infrastructure comprend à la fois les prestations informatiques de base, exécutées par l'OIO et la POCA, et les applications spécialisées nécessaires aux tâches de police. Les liens avec la Confédération, mais aussi d'autres partenaires (tels que les corps de sapeurs-pompiers et les autres cantons) doivent être assurés dans le cadre d'un service 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

L'actuelle infrastructure TIC de la POCA et des organisations partenaires permet notamment de prendre en charge annuellement environ 260 000 appels d'urgence, d'envoyer 3 millions de messages d'information, d'alarme et de mobilisation, d'opérer 4,2 millions de requêtes dans le système MACS<sup>2</sup>, de

<sup>2</sup> MACS (*Multiple Applications Coordination Services*) est une application moderne permettant aux membres de la police d'avoir accès immédiatement à des informations claires. Une requête effectuée dans MACS permet à l'utilisateur, selon les critères retenus, de consulter simultanément jusqu'à 18 bases de données. Ces dernières sont hébergées par la POCA, à Berne, ou par des services administratifs du canton de Berne et de la Confédération. À noter que MACS n'y a pas un accès direct, mais que les requêtes sont redirigées, via les interfaces prévues, vers des corpus de données créés en vue de ces consultations.

saisir 187 000 événements dans Rialto<sup>3</sup>, dont 92 000 procédures traitées par 570 000 activités, et de sauvegarder un volume de 33 téraoctets (To)<sup>4</sup> d'images. Parallèlement, la POCA doit assurer la mise à disposition et l'exploitation d'environ 320 applications (état : 2022).

Le volume des données traitées a considérablement augmenté dans certaines catégories, comme le montre une comparaison avec l'AGC 2020.SIDKAPO.680, lequel reflète la situation de 2021. C'est là une manifestation de la numérisation croissante du comportement de la population en général et des processus des AOSS en particulier.

L'arrêté sur le crédit tient compte des recommandations formulées dans l'audit indépendant de l'informatique dans l'administration cantonale. Autant que faire se peut, les affaires relevant des moyens informatiques de la POCA sont harmonisées avec l'action de l'OIO et avec le projet IT@BE. Elles font l'objet d'une évaluation au cas par cas et sont traitées conformément aux dispositions légales applicables. Il est prévu de traiter les modifications intermédiaires dans le cadre d'un remplacement de l'arrêté.

Le service informatique de la POCA gère, outre ses propres infrastructures TIC, celles de Schutz und Rettung Bern (SRB) et partiellement celles d'Ambulance Région Bienne SA (ARB SA), sur mandat de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et de la ville de Berne. Il a de surcroît été mandaté par la DSSI pour déployer le système de protocole électronique des services de sauvetage du canton de Berne. La POCA fournit des services pour environ 3200 collaboratrices et collaborateurs (POCA, SRB, y compris services de sauvetage régionaux), mais aussi pour des partenaires externes de l'administration. Ces prestations constituent des bases déterminantes permettant l'exécution sans accroc des principaux processus opérationnels de la POCA, de la Police sanitaire, d'ARB SA et de SRB. Un grand nombre de ces processus supposent une disponibilité sept jours sur sept et 24 heures sur 24. La disposition géographique et l'autonomie des différents sites représentent un défi de taille pour la bonne exécution des services.

La présente demande de crédit vise une représentation uniforme et transparente du financement de l'exploitation, de la maintenance et de l'entretien de l'infrastructure TIC de la POCA (prestations de base et applications spécialisées) et du déroulement des projets liés à l'exploitation. Les moyens requis sont affectés à l'accomplissement de prestations très diverses, nécessaires au bon déroulement des processus opérationnels suivants :

- Gestion et contrôle des appels d'urgence
- Disponibilité d'engagement
- Mobilisation, alarme
- Maîtrise des interventions
- Gestion des dossiers
- Processus de soutien (finances, personnel, administration, acquisitions)

Pour accomplir leurs missions respectives, la POCA, SRB et ARB SA doivent disposer d'une infrastructure TIC stable, sûre et disponible à tout moment. Celle-ci doit en outre satisfaire à des exigences accrues en matière de protection des données, vu la nature des tâches policières. Elle assure la mise en œuvre efficace de tous les processus opérationnels des organisations précitées, tant dans les bureaux et les centrales d'engagement que sur le terrain.

L'infrastructure s'est largement développée et standardisée durant les 15 à 20 dernières années. Structurés et consolidés à la faveur de différents projets, le matériel informatique et les programmes sont aujourd'hui en service régulier à toute heure du jour et de la nuit.

Depuis 2016, le Grand Conseil approuve les dépenses pour l'infrastructure informatique de la POCA par des crédits-cadres pluriannuels. Les arrêtés englobent tant l'infrastructure informatique de base de la POCA que les applications spécialisées des AOSS. Les coûts des grands projets n'y sont toutefois pas

<sup>3</sup> Système de rapports utilisé par la POCA, dans lequel sont saisies par écrit toutes les activités relevant des tâches de police

<sup>4</sup> Unité de mesure de la mémoire dans le domaine de l'informatique: un téraoctet = 10<sup>12</sup> octets = 1 000 000 000 000 octets (terme anglais: *terabyte*). Source: Wikipedia

inclus, ces derniers restant soumis un par un à l'organe disposant de la compétence financière. Le présent arrêté vise à garantir la continuité d'exploitation de l'infrastructure TIC de la POCA durant les années 2024 à 2026, pour ce qui est tant des prestations TIC de base que des applications spécialisées. Les projets nécessitant une enveloppe financière de plus de 10 millions de francs font l'objet de demandes de crédit distinctes auprès de l'organe disposant de la compétence financière.

## 4.2 Exécution des prestations contractuelles pour SRB et ARB SA

En 2006, le Conseil-exécutif a proposé l'adoption partielle de la motion 275/2006 « Réunion des organisations de secours » (Baumgartner, Ostermundigen). L'objectif était notamment de créer les conditions permettant d'alerter la police, les services sanitaires et le corps des sapeurs-pompiers au moyen d'une structure cantonale commune. Ainsi, l'article 9, alinéa 1, lettre d LPol dispose expressément que la POCA a notamment la tâche suivante :

*« exploiter la centrale cantonale d'alarme et d'engagement, un centre cantonal de situation et un réseau sécurisé de radiocommunication unique destiné à toutes les organisations de sécurité et de sauvetage qui opèrent sur le territoire cantonal et assurer l'information à la population ainsi que la réception et la transmission des messages d'alarme et avis de sinistre au sein du réseau suisse ».*

À cette fin, les centrales d'engagement et leurs infrastructures techniques ont été mises sur pied pour SRB. Depuis lors, la POCA est responsable de fournir à SRB des prestations informatiques clairement définies lui permettant de fonctionner sur deux sites distincts, avec des systèmes dédoublés.

De plus, le 1<sup>er</sup> décembre 2018, ARB SA a été mise en service dans le cadre de la centrale d'engagement de Bienne. C'est ainsi qu'est née la première centrale d'engagement cantonale (CEC) réunissant la police et les services sanitaires sous le même toit.

Pour régler les frais d'investissement, ainsi que l'entretien et la maintenance, des contrats ont été élaborés avec les partenaires précités. Ces derniers ont depuis lors toute confiance dans l'infrastructure informatique de la POCA et, au vu de l'importance des investissements nécessaires, ne veulent que des solutions pour plusieurs années. En cas de résiliation du contrat, c'est en effet le temps dont ils auraient besoin pour mettre en œuvre par eux-mêmes une architecture informatique adéquate (de la mise au concours jusqu'à l'introduction du système). Les variations de coûts par rapport au précédent arrêté sont expliquées au point 4.6.2.

## 4.3 Affectation et envergure de l'infrastructure TIC

Une infrastructure TIC stable et dotée en permanence de capacités suffisantes offre une base optimale aux processus opérationnels de la POCA, d'ARB SA et de SRB, dont elle assure l'efficacité et la qualité requises. Il en découle que cette infrastructure apporte une contribution essentielle à la sécurité publique et aux services de secours. Les processus opérationnels sont représentés dans l'illustration ci-après :



Illustration 1 : processus opérationnels des AOSS, à l'exemple de la POCA

L'infrastructure TIC de la POCA, d'ARB SA et de SRB comprend les éléments encadrés en orange dans l'illustration 2 ci-après. En raison de l'environnement propre aux AOSS, du fonctionnement des centrales de gestion et d'intervention et de la nature des tâches policières, elle doit être en mesure de répondre à des exigences élevées en matière

- de sécurité,
- de disponibilité et de résistance,
- de protection des données.

Cela signifie que tous les systèmes-clés sont installés à double, sur deux sites distincts (Berne et Bienne), et doivent être disponibles en permanence.

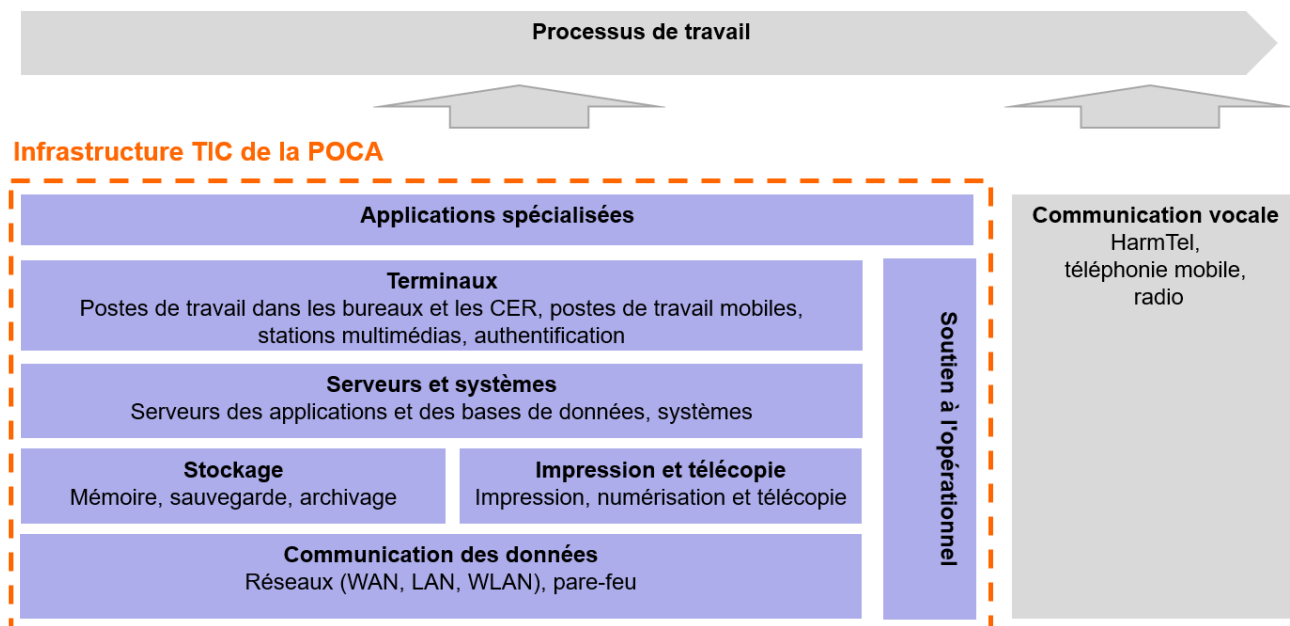


Illustration 2 : infrastructure TIC de la POCA

Le domaine de la communication vocale fait l'objet d'un financement distinct, par l'intermédiaire du domaine Télécommunications et des centres de coûts qui y sont rattachés.

Les domaines composant l'infrastructure TIC de la POCA sont les suivants (voir également les détails figurant à l'annexe) :

## 1. Prestations informatiques de base, infrastructure TIC de la POCA

Catégorie	Dénomination	Description
1.1 Communication des données	Pare-feu UserLAN, pare-feu de la zone médiane de sécurité DMZ (Public Service Zone PSZ), LAN CER, WLAN (réseau sans fil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Entretien, maintenance, exploitation et ajouts / mises à jour des dispositifs pare-feu et du dispositif permettant le passage sécurisé d'un réseau à l'autre (VPN) POCA-BEWAN ainsi que de toute la DMZ (PSZ). Cette dernière représente un élément essentiel assurant le bon accomplissement des tâches de la police sur le terrain et une interface centrale de tous les systèmes TIC qui relie ses membres au « monde extérieur » (BEWAN, téléphonie, etc.).</li> <li>– Réseaux LAN des CER<sup>5</sup> (communications vocales et échanges de données dans les centrales d'intervention), garantie de l'indispensable disponibilité permanente du</li> </ul>

<sup>5</sup> Centrales d'engagement régionales

Catégorie	Dénomination	Description
		<p>système et d'une connexion continue en matière de transfert de données</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Entretien, maintenance, exploitation et compléments / mises à jour des réseaux WLAN, afin d'assurer l'accès sans fil au UserLAN de la POCA, notamment au moyen d'ordinateurs portables, de smartphones et de tablettes, avec des capacités suffisantes. Par ailleurs, cet accès constitue une base indispensable pour les appareils mobiles en lien avec le système de téléphonie Lync (Skype for Business).</li> <li>– Système d'échange de données sécurisé (SEDS) de la Confédération</li> </ul>
1.2 Infra-structure de base	Environnement de gestion des systèmes et des clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Entretien, maintenance, exploitation et compléments / mises à jour de l'environnement de gestion des systèmes et des clients de la POCA. Cet environnement comprend toutes les composantes centrales nécessaires à l'administration du système (y c. lien réseau avec le site central). Les prestations suivantes sont incluses : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Disponibilité / capacité en matière d'entretien</li> <li>– Intervention en cas de pannes</li> <li>– Reporting</li> <li>– Développement de logiciels</li> </ul> </li> </ul>
	Infrastructure serveurs et systèmes d'exploitation UserLAN et environnement CER, système de serveurs virtuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Remplacement et mise à jour, complément à des unités de serveurs, y compris des systèmes d'exploitation pour des systèmes de blocs et des serveurs conventionnels, dans les domaines de la gestion des dossiers, de l'environnement de bureau et de la planification d'intervention, armoires rack et accessoires inclus (commutateurs, etc.)</li> <li>– Maintenance de programmes informatiques, compléments aux licences en vue de la création de systèmes de serveurs virtuels (VMWare ESX, VMWAR vCloud, programme de sauvegarde pour VMWare, administration VSphere et protection antivirus Trendmicro), incluant la sauvegarde, la protection antivirus et l'administration du programme pour terminal ThinAPP et des licences Citrix</li> </ul>
	Infrastructure du réseau local de stockage (SAN), maintenance et licences	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintenance du matériel informatique et des programmes, compléments aux infrastructures SAN centralisées et décentralisées (infrastructures de sauvegarde de données centralisées et décentralisées)</li> </ul>
	Sauvegarde et archivage du courrier électronique et des documents Office, archives TN	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintenance du matériel informatique et des programmes, compléments aux systèmes de sauvegarde et d'archivage. La POCA met en œuvre une sauvegarde centralisée des données concernant l'intégralité des systèmes et applications. Parallèlement, les courriels sont également archivés à part, pour respecter les délais de conservation légaux.</li> <li>– Disponibilité / capacité en matière d'entretien et de mise à jour</li> <li>– Reconstitution de données</li> <li>– Interventions en cas de pannes</li> <li>– Reporting</li> <li>– Perfectionnement des programmes</li> <li>– Licences</li> </ul>

## 2. Applications spécialisées AOSS (informatique)

Catégorie	Dénomination	Description
2.1 Services, applications et systèmes	Exploitation de l'environnement de gestion des systèmes de la POCA	Entretien, maintenance, exploitation et ajouts / mises à jour de l'infrastructure de surveillance et de gestion des systèmes de la POCA. Des prestataires fournissent le soutien nécessaire à l'exploitation de l'infrastructure en application d'une convention distincte sur le niveau de service SLA <sup>6</sup> et adressent des rapports réguliers à la POCA. Les composants de l'infrastructure sont développés et complétés en permanence pour assurer la sécurité d'exploitation (élimination des risques et des failles du système, extensions et compléments) ;
	Systèmes <i>front end</i> et <i>back end</i>	– de fonctionnalités complémentaires dans le domaine des systèmes <i>front end</i> et <i>back end</i> (terminaux, serveurs, systèmes pour environnements CER et bureaux, systèmes centraux tels que base de données utilisateurs, identification, surveillance du système, distribution des programmes, etc.). Garantie de la prise en charge des pannes et de la gestion des problèmes et des changements dans les domaines mentionnés ;
	Services web	– d'extensions de fonctionnalités des services en ligne de la POCA. Basés sur SharePoint, ces derniers appuient les processus opérationnels suivants : – information et communication internes, base pour les applications web (intranet), – information et communication externes (extranet), – garantie de l'existence d'une centrale de coordination tenant lieu d'interlocuteur, garantie de la prise en charge des pannes et de la gestion des problèmes et des changements dans les domaines mentionnés
	Gestion de paquets logiciels	– Création de paquets logiciels, installation d'applications sur tous les terminaux pour en assurer la disponibilité complète aux utilisateurs
	Soutien au centre de services de la POCA	– Les pannes affectant tous les systèmes de la POCA sont prises en charge par le Centre de services (Service Desk) de la POCA et par les domaines spécialisés. Lorsque des tickets sont générés en très grand nombre, en matière d'informatique, les ressources à disposition de la POCA ne suffisent plus à les traiter tous. Pour exclure néanmoins toute interruption d'exploitation, l'adjonction de prestations externes devient incontournable. Le volume varie d'une situation à l'autre, en fonction des besoins concrets (nombre de pannes, problèmes en présence, etc.).
	Environnement antivirus et surveillance des réseaux	– Entretien, maintenance, exploitation et ajouts / mises à jour des systèmes de protection contre les virus et les logiciels malveillants – Établissement de rapports réguliers / mesures rapides possibles en cas d'attaques de virus
2.2 Systèmes <i>front end</i>	Postes de travail bureau	– Remplacement, entretien et renouvellement des PC, ordinateurs portables et tablettes, écrans et accessoires pour les postes de travail de bureau standard, les

<sup>6</sup> Service level agreement



Catégorie	Dénomination	Description
Applications spécialisées	Postes de travail mobiles Stations multimédias Postes de travail CER Authentification	postes de travail multimédias et les postes de travail CER – Droits d'utilisation pour certificats : – RSA Token (Viclas) – VPN Token BEWAN – Certificats Admin PKI, avec les ordinateurs portables LRA, soutien technique inclus
2.3 Systèmes <i>back end</i> Applications spécialisées	Traitement des données Bedag Licences intergiciel ( <i>middleware</i> ) / surveillance, distribution des programmes Système de messagerie Licences Oracle	– Émoluments liés au traitement des données – Bedag (maintenance de la base de données) – Maintenance de programmes informatiques, compléments aux licences d'intergiciels ( <i>middleware</i> ) / surveillance du système / surveillance / sécurité – Maintenance, entretien, exploitation et compléments / remplacement du système de courrier électronique de la POCA et d'autres systèmes <i>back end</i> , tels que la gestion des systèmes, le comptage des licences, la gestion des incidents de sécurité, etc. – Maintenance de programmes informatiques, compléments à des licences Oracle pour les bases de données concernant la planification d'intervention et le traitement des processus
2.4 Applications spécialisées de la POCA et systèmes de la Confédération	Systèmes AVANTI, ARGE Avanti, div. applications pour l'environnement des CER	– Système d'aide à l'engagement avec les systèmes périphériques correspondants (WEY, SIG <sup>7</sup> , gestion des données, ePers, Infosystem, CATS <sup>8</sup> , interfaces avec d'autres systèmes tels que MACS, eAlarm, interfaces vidéo, feux d'alarme tempête, alarme par sirènes notamment) – Diverses applications pour l'environnement des CER, destinées à soutenir et à garantir les activités de la planification d'intervention – ARGE AVANTI : cotisations de l'association et gestion des mises à jour pour Avanti, collaboration intercantonale – Gestion de la situation – Journal des événements
	Assistance technique / maintenance de la plateforme eAlarm	– Fonctionnement et entretien du système de mobilisation eAlarm – La POCA prend en charge les frais périodiques d'exploitation et de soutien technique pour le système de mobilisation et les accès au réseau de données de Swisscom, de même que les émoluments de service et de maintenance.
	Gestion des processus de police	– Système de gestion des dossiers de police, permettant de soutenir les processus des divisions du front conformément aux prescriptions légales et au mandat de prestations applicable. Il comprend notamment les modules suivants : – Rialto – Archivage d'images pour le Service multimédia (SMM), les sapeurs-pompiers professionnels de Berne et la Police sanitaire – Analyse

<sup>7</sup> Système d'information géographique

<sup>8</sup> Communication And Transmission System

Catégorie	Dénomination	Description
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintenance de programmes informatiques, gestion de l'extension, des changements et des mises à jour</li> <li>– Installations de contrôle de vitesse et du respect des feux de signalisation</li> <li>– Gestion mobile des interventions (interfaces avec AVANTI, exploitation à la POCA)</li> <li>– Mallette de négociation Marenius</li> </ul>
	Maintenance de MACS	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintenance de programmes informatiques, compléments pour MACS (système multifonctionnel permettant d'interroger les diverses bases de données de la POCA et de la Confédération)</li> </ul>
	Diverses applications de police judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Viclas : soutien aux enquêtes portant sur des infractions caractérisées par l'usage de la violence (Gendarmerie royale du Canada)</li> <li>– Infrastructures du centre de contrôle du Möсли, pour le contrôle et les mesures des camions, la consultation des appareils RPLP et l'évaluation des tachygraphes</li> <li>– Logiciel de statistiques IBM SPSS (outil d'analyse pour KAS)</li> <li>– Système AFV (identification automatique de plaques d'immatriculation)</li> <li>– Serveur de localisation MILAN</li> <li>– Logiciel d'analyse pour KAS (i2 Software)</li> <li>– Site Internet relatif aux moyens de preuve (Bedag)</li> <li>– Logiciel de traitement des tachygraphes (TAK Swiss)</li> <li>– Analyse CD / DVD (Eurebis)</li> <li>– Logiciel d'établissement de portraits robots (FACETE, système Face Design)</li> <li>– Abonnement pour la base de données des véhicules (auto-i-dat)</li> <li>– Licences SAT (Bredar AG)<sup>9</sup></li> <li>– Base de données idenTT (IDENTT Swiss)<sup>10</sup></li> <li>– Services en ligne pour les applications de police</li> </ul>
	Applications de gestion des dossiers et infrastructures de la POCA	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Gestion des informations relatives au personnel et au recrutement (rexx systems GmbH)</li> <li>– Gestion des contrats</li> <li>– Systèmes d'analyse, de reporting et d'évaluation, DataWareHouse</li> <li>– Système de gestion des parcs automobiles</li> <li>– Système de réservation des locaux</li> <li>– Simulateur de conduite VU+P</li> <li>– eShop POCA</li> <li>– Intranet / extranet</li> <li>– Systèmes et passerelles de cryptage des messages</li> <li>– Surveillance vidéo : Ringhof et Waisenhaus (PKE Electronics AG)</li> <li>– Logiciel de fabrication de Smartcards (établissement au CHR ; documents d'identification pour livreurs au Ringhof)</li> <li>– Gestion des services (gestion des incidents, des problèmes et des changements)</li> <li>– Divers logiciels standard :</li> </ul>

<sup>9</sup> Système de mesure de la vitesse par vidéo, installé dans un véhicule suiveur

<sup>10</sup> Base de données destinée à la lutte contre les escroqueries

Catégorie	Dénomination	Description
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administration de la consommation de carburant pour véhicules</li> <li>– Logiciel CAD pour bâtiment</li> <li>– Logiciel enseignant-élève AZ Ittigen (Netop-School)</li> <li>– Support on Busy (signe « occupé » dans le programme Lync)</li> <li>– Réseau outil d'archivage Polycom</li> <li>– Appareils à diagnostic pour garages</li> <li>– Données au sol et prévisions météorologiques (MétéoSuisse)</li> <li>– ReadSoft FORMS</li> <li>– Etos, exploitation des stations-service (Lexcom)</li> <li>– Cinema 4D (CDS Bausoftware AG)</li> <li>– CardWinPro : identification d'une munition ou d'un calibre d'arme</li> <li>– Appareil labo photo KTD</li> <li>– Licences Mindjet 11</li> </ul>
	Systèmes d'in-formation reliant la Confédération et les cantons	<p>Maintenance de programmes informatiques, compléments pour les systèmes informatiques reliant la Confédération et les cantons en matière de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– SwissAFIS : système d'identification automatisée des empreintes digitales</li> <li>– AFIS Mobile / EES</li> <li>– Contrôle des visas et des passeports à l'aéroport de Belp : infrastructure nécessaire (contrôle électronique des documents biométriques)</li> <li>– Maintenance du programme eneXs, un système permettant la vérification et l'identification de personnes et de documents d'identité (biométriques) et l'examen de documents d'identité au sein des services spécialisés</li> <li>– Vulpus<sup>11</sup> (CCPCS<sup>12</sup>)</li> <li>– Directive sur la protection des ambassades : système de soutien des patrouilles spécifiquement chargées de cette surveillance (circuits aléatoires)</li> <li>– Exploitation de l'intranet de la CCPCS</li> <li>– Accès MS et Citrix sur les systèmes de la ville de Berne</li> </ul>
	Assistance technique / maintenance du système de télécopie Topcall	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintenance, entretien, exploitation et compléments / remplacement du système de télécopie Topcall utilisé auprès de CT (transmission de télécopies par la police)</li> </ul>
2.5	Systèmes utilisés à l'échelle suisse	<p>HPI<sup>13</sup> / convention administrative relative à la coopération policière</p> <p>Cotisations de l'association et gestion des mises à jour des applications HPI (⇒ collaboration sur le plan national) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Suisse ePolice (poste de police électronique)</li> <li>– Consultation en ligne des registres d'armes (CLRA)</li> <li>– AFIS@mobile</li> <li>– Système AFV</li> <li>– Centrale électronique des amendes d'ordre et solution mobile pour les amendes</li> <li>– Plateforme de recherche policière (POLAP)</li> </ul>

<sup>11</sup> Système de communication

<sup>12</sup> Conférence des commandants des polices cantonales

<sup>13</sup> Harmonisation des moyens informatiques de la police en Suisse

Catégorie	Dénomination	Description
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Plateforme intercantonale sur les délits sériels en ligne (PICSEL)</li> <li>– Vue intégrée de la situation (ILB)</li> <li>– Portail national de recherche d'images</li> <li>– SOE App (application destinée aux unités spéciales)</li> <li>– Threema@work (outil de communication des corps de police et d'autres AOSS)</li> <li>– Secure Mail-System Police (système de courrier électronique sécurisé des corps de police)</li> <li>– Gestion mobile des interventions</li> <li>– Contribution de base prévue par la convention administrative relative à la coopération policière</li> </ul>
2.6 Projets liés à l'exploitation, gestion des mises à jour et du cycle de vie	Projets liés à l'exploitation, gestion du cycle de vie, acquisitions, sécurité et protection des données, modification des effectifs du corps de police	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintenance et remplacement de l'infrastructure, appels d'offres, remplacement d'anciennes infrastructures</li> <li>– Solutions SAN et de sauvegarde</li> <li>– Environnements de serveurs et de virtualisation</li> <li>– Développements et modifications du réseau</li> <li>– Salles d'audition vidéo-filmée</li> <li>– Locaux de conduite</li> <li>– Solution d'archivage pour le SMM, etc.</li> <li>– Adaptation des systèmes de la POCA</li> <li>– Les systèmes de la POCA doivent être adaptés en fonction de nouvelles dispositions légales (p. ex. directive sur les armes), de prescriptions cantonales (p. ex. réforme des Directions) ou d'autres conditions, ce qui n'est prévu ni dans la planification des mises à jour ni dans un projet en particulier.</li> <li>– Spécification, conception, réalisation et introduction de nouveaux systèmes en réponse aux besoins des utilisateurs, par exemple ToolScan (solution pour la criminalistique), PIXCEL, logiciel de reconnaissance et d'analyse d'images, Service technique des accidents (CAO, scanneur), etc.</li> <li>– Mesures visant à assurer la sécurité de l'information et la protection des données (SIPD)</li> <li>– Réalisation de mesures d'urgence et de gestion de la continuité, mise en œuvre des mesures qui s'imposent à la suite des constatations du BPD</li> <li>– Planification, élaboration et mise en œuvre de mesures découlant des nouvelles menaces (cybercriminalité, autres menaces)</li> <li>– Augmentation des effectifs</li> <li>– Le renforcement progressif des effectifs du corps de police demandé par la motion Wüthrich implique une augmentation du matériel et des éléments d'infrastructure à mettre à disposition.</li> </ul>

### 3. Applications spécialisées AOSS (télécommunications)

Catégorie	Dénomination	Description
3.1 Systèmes de télécommunications	Routeur mobile	– Transmission de données depuis les véhicules de la POCA (démarches de localisation et d'identification de véhicules)
	Authentification	– Droits d'utilisation pour certificats : – Mobile ID

Catégorie	Dénomination	Description
	App Police Bern	– L'entreprise Netcetera prend en charge l'administration et, selon les besoins, les mises à jour de l'application Police News (application et stockage des données).
3.2 Service d'appel d'urgence	Appel d'urgence en tant que service	– Acheminement dynamique des appels d'urgence sur le réseau Swisscom et mise à disposition d'un service complet d'appel d'urgence

Les répercussions financières de la présentation ci-dessus sont détaillées dans l'annexe du présent rapport.

#### 4.4 Structure et catégories

Sur la base des prescriptions d'IT@BE, les frais sont répartis entre les trois domaines suivants :

Projets	<b>Projets de grande ampleur (&gt; 10 millions de CHF)</b>	Moyens demandés séparément, selon la compétence financière
Exploitation et entretien des applications spécialisées	<b>Projets liés à l'exploitation</b> Remplacement, mise à jour, entretien, gestion des mises à jour	<b>AGC TIC POCA</b> Exploitation, entretien et maintenance de l'infrastructure TIC de la POCA
	<b>Exploitation et entretien des applications spécialisées</b> Gestion des correctifs, licences, maintenance, gestion des incidents et des problèmes	
Prestations TIC de base	<b>Prestations de base de la POCA</b> Infrastructure TIC répondant à des exigences élevées en matière de disponibilité, de résistance et de protection des données et à des exigences spécifiques	
	<b>Prestations de base et applications spécialisées OIO</b> Réseaux, impression, GEVER/eGov, ERP, licences	Moyens demandés par FIN OIO

Conformément à la stratégie TIC cantonale 2021-2025 (point 4.3, principe n° 3.d), la POCA n'est pas tenue de faire usage des systèmes et prestations TIC centralisés mis à disposition par l'OIO (prestations de base de l'OIO). Elle bénéficie toutefois de certaines prestations de l'OIO, qui demande les moyens nécessaires. Le présent rapport concerne uniquement les prestations TIC de base de la POCA qui ne lui sont pas fournies par l'OIO.

Par conséquent, les domaines suivants ne sont pas pris en compte dans le présent arrêté :

- Prestations de base fournies par l'OIO
- Communication vocale (appels d'urgence aux centrales d'engagement, bureaux, portables, système radio Polycom, système de communication mobile de sécurité à large bande [CMS])

#### 4.5 Maintien de l'infrastructure TIC

Au cours des prochaines années, il convient de poursuivre l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'infrastructure TIC telle que décrite au point 3.3. Sans infrastructure performante, sûre, disponible à toute heure et assurant la protection des données, la POCA, ARB SA et SRB ne pourraient pas remplir leur mission.

#### 4.6 Dépenses faisant l'objet de la demande

##### 4.6.1 Récapitulatif des dépenses

Le tableau ci-après donne un aperçu global des dépenses prévues (répartition entre le compte de résultats [CR] et le compte des investissements [CI] selon l'état actuel des connaissances) :

Prestations TIC de base et applications spécialisées de la POCA pour les années 2024 à 2026			
En CHF, TVA comprise	2024	2025	2026
Dépenses uniques par année	5 150 500	5 331 250	5 271 250
<i>dont CI</i>	962 500	962 500	962 500
Dépenses périodiques par année	27 719 500	28 743 750	28 403 750
<i>dont CI</i>	3 987 500	3 987 500	3 987 500
<b>Total par année</b>	<b>32 870 000</b>	<b>34 075 000</b>	<b>33 675 000</b>
<i>dont CI</i>	4 950 000	4 950 000	4 950 000
<b>Montant du crédit, réserve non comprise</b>	<b>100 620 000</b>		
<i>dont CI</i>	14 850 000		
Réserve de 8 % sur les dépenses uniques	1 260 200		
<b>Montant brut du crédit, réserve comprise</b>	<b>101 880 200</b>		
moins revenus des contrats avec SRB et ARB SA	1 276 667	1 276 667	1 276 667
<b>Total des contributions de tiers découlant de contrats</b>	<b>3 830 000</b>		
<b>Montant net du crédit, réserve comprise</b>	<b>98 050 200</b>		

La description détaillée de l'infrastructure TIC et des coûts figure en annexe.

En accord avec la Commission des finances du Grand Conseil, le crédit comprend une réserve de huit pour cent sur les dépenses uniques qui n'est pas inscrite au budget ni au plan intégré mission-financement. Dans le cas où la réserve serait utilisée, la POCA s'efforcera de compenser cette dépense en interne.

#### 4.6.2 Contributions de tiers annuelles périodiques découlant de contrats

Pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'infrastructure TIC, ARB SA et SRB versent à la POCA des contributions annuelles de tiers découlant de contrats (voir ci-dessous).

Description	Montant annuel
Schutz und Rettung Bern (précédemment sapeurs-pompiers professionnels de Berne), contrat du 22 septembre 2021	1 105 100
ARB SA, contrat-cadre du 24 mai 2019 sur la création, le fonctionnement et l'entretien de la centrale d'engagement d'Ambulance Région Bienne SA, comprenant le développement, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique de la centrale d'engagement	171 185
<b>Total des contributions de tiers découlant de contrats (y c. TVA)</b>	<b>1 276 285</b>

Par rapport à l'arrêté précédent, les contributions annuelles de tiers diminuent de quelque 2 000 000 francs, ce qui entraîne des répercussions considérables sur le montant net du crédit. Cette diminution est due au fait que les coûts assumés au prorata par la DSSI ont été transférés à la POCA par un transfert de budget et ne sont donc plus déduits.

## 4.7 Financement antérieur et comparaison avec le précédent crédit

Depuis 2016, le Grand Conseil du canton de Berne autorise les dépenses nécessaires à l'exploitation de l'infrastructure informatique de la POCA par des arrêtés pluriannuels. Le présent arrêté permet de garantir la poursuite sans interruption de l'exploitation de cette infrastructure durant les années 2024 à 2026. Le précédent AGC prévoyait un montant de crédit brut de 75 121 900 francs (sans réserve, crédit-cadre sur trois ans), inférieur d'environ 8 500 000 francs par an en moyenne<sup>14</sup> au présent crédit de 100 620 000 francs (sans réserve, crédit-cadre sur trois ans). Cette différence tient aux raisons suivantes :

- Conformément à la recommandation du Contrôle des finances à la suite du contrôle extraordinaire du crédit-cadre TIC pour les années 2019 et 2020, l'ensemble des dépenses TIC font désormais l'objet d'une demande de crédit dans le présent AGC. Sont également inclus tous les projets liés à l'exploitation dont certains nécessitaient auparavant une autorisation de dépenses distincte. Selon les prescriptions de la DSE, seuls les projets d'un montant total supérieur à 10 millions de francs font l'objet d'un arrêté séparé. Actuellement, aucun projet de cette envergure n'est prévu au sein de la POCA. Cette nouvelle pratique permet de réunir tous les moyens budgétés dans le domaine TIC dans le présent arrêté, ce qui se répercute naturellement sur le montant du crédit demandé.
- Frais d'exploitation supplémentaires (maintenance, entretien, droits de licence) en raison des nouvelles applications mises à disposition et de leur entretien :
  - Solution mobile pour les amendes
  - Système de gestion des cas des services de sauvetage (protocole électronique)
  - Nouveau poste de travail de la POCA
  - Contrôle des fiches d'hôtel
  - Analyses forensiques des moyens de preuve électroniques (photos, vidéos)
  - Migration de Rialto vers SAP S/4HANA
  - Applications de la Confédération, par exemple Viclas5, système d'entrée et de sortie, raccordement à la vignette électronique, POLAP, SEDS, mallette de négociation Marenius, ILB, portail national de recherche d'images
  - Autres applications (justificatif de frais au format électronique SNIT, DWH, etc.)

L'essor de la numérisation et les exigences accrues en matière de sécurité de l'information et de protection des données entraînent une augmentation des systèmes à gérer, de la complexité de ces derniers et des interfaces avec des systèmes périphériques. Par ailleurs, les liens de dépendance avec les systèmes fédéraux et intercantonaux sont de plus en plus nombreux. Par conséquent, la POCA perd en autonomie s'agissant de la modification d'interfaces et de l'introduction de nouvelles versions. L'optimisation des processus opérationnels entraîne des coûts supplémentaires dans le domaine informatique. Le présent arrêté s'inscrit dans la continuité du précédent AGC (exploitation, maintenance et développement des prestations TIC de base et des applications spécialisées de la POCA ; autorisation de dépenses, crédit d'engagement pour les années 2021 à 2023 [crédit-cadre]). Le crédit demandé dans le présent AGC (réserve non comprise) est entièrement inscrit au budget et au plan intégré mission-financement (centres de coûts Informatique et Télécommunication de la POCA).

### 4.7.1 Délimitations avec d'autres dépenses

La demande portant sur les prestations TIC de base de la POCA, dont le financement est assuré par l'OIO, sera incluse au crédit-cadre d'une durée d'un an qui couvre les coûts de l'OIO pour les services TIC de base de l'administration cantonale. Les projets TIC de grande envergure portant sur plusieurs années et générant des dépenses de plus de 10 millions de francs font l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes. Ces dépenses ne figurent donc pas dans le présent arrêté. Aucun projet de ce type n'est actuellement prévu à la POCA.

<sup>14</sup> Pour établir la comparaison, le montant de crédit brut de chacun des deux arrêtés (sans la réserve et les contributions de tiers découlant de contrats) a été divisé par la durée de trois ans.



Selon la pratique institutionnalisée, l'autorisation de dépenses de la DSE (POCA exceptée) pour les applications TIC spécialisées pour les années 2024 à 2026 fait l'objet d'une demande distincte. Le crédit-cadre en question est soumis au Grand Conseil pour approbation en même temps que les autres crédits TIC des Directions.

#### 4.7.2 Délimitation par rapport au Centre de police de Niederwangen

Compte tenu de l'envergure du projet, le Centre de police de Niederwangen (CPB) fait l'objet d'une autorisation de dépenses distincte. Il n'a aucune incidence majeure sur le montant du crédit demandé dans le présent arrêté pour les années 2024 à 2026. D'ici à l'achèvement et à la mise en service du CPB, la maintenance et le développement de l'infrastructure TIC actuelle devront naturellement se poursuivre.

#### 4.8 Utilité et rentabilité

La POCA veille à une utilisation efficiente des ressources TIC nécessaires à l'accomplissement de ses processus en respectant les principes suivants :

- Veiller à la conformité des acquisitions de la POCA à la législation cantonale sur les marchés publics, en tenant compte notamment des dispositions relatives à la rentabilité et à la durabilité
- Analyser les coûts et l'utilité des projets dans les domaines concernés et donner la priorité aux projets présentant le meilleur rapport coûts-utilité
- Utiliser si possible les ressources TIC cantonales existantes, telles que les prestations TIC de base ou les applications de groupe
- Acquérir et utiliser si possible des ressources TIC en commun avec d'autres corps de police et AOSS, y compris ceux d'autres cantons ou de la Confédération. Le cas échéant, la coordination entre les cantons est assurée par des organes ou des associations telles que TIP Suisse<sup>15</sup>.

Si les conditions-cadres externes d'un projet le permettent, les principes susmentionnés priment les intérêts et les exigences de la POCA.

Le tableau ci-dessous décrit l'utilité et la rentabilité des principaux sous-projets.

Projet	Période	Coûts et utilité
Projet « work@police » Mise sur pied échelonnée du nouveau client standard de la police, conformément aux exigences accrues en matière de sécurité des données et de résistance	2023-2025	<ul style="list-style-type: none"><li>– Utilisation de technologies en nuage (cloud) en lien avec le déploiement d'applications (Office365) et de l'infrastructure nécessaire (Active Directory, procédure d'authentification et de connexion, etc.) en tenant compte des exigences spécifiques de la POCA (SIPD, LPol, etc.)</li><li>– Déploiement et développement de fonctionnalités pour la collaboration numérique</li><li>– Déploiement et développement de systèmes et d'applications mis à disposition par le canton (applications spécialisées) ou acquis par la POCA en tant que services d'infrastructure autonomes, conformément au modèle d'architecture informatique du canton (solution vocale en remplacement de Skype, impression)</li></ul>

<sup>15</sup> Technique et informatique policières Suisse (TIP Suisse) est une corporation de droit public dotée de la personnalité juridique et dont le siège est situé dans la ville de Berne. Son but est l'harmonisation et le déploiement conjoint des TIP.

Projet	Période	Coûts et utilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les coûts des phases de conception, de réalisation et de déploiement seront estimés précisément lors de la phase d'initialisation. 2024 : 800 000 francs 2025 : 400 000 francs</li> </ul>
Migration de Rialto vers SAP S/4HANA	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Montant total des dépenses prévues pour le projet : Les coûts des phases de conception, de réalisation et de déploiement seront estimés précisément lors de la phase d'initialisation et du choix de la solution. 2024 : 2 200 000 francs 2025 : 2 200 000 francs 2026 : 2 200 000 francs</li> <li>– La plateforme de base de données de Rialto sera migrée de R3 à S/4HANA. Le remplacement de R3 permettra de garantir l'investissement pour la plateforme Rialto au cours des prochaines années.</li> </ul>
Développement du système de conduite des engagements Avanti	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dans le domaine de la technologie, les conditions-cadres ne cessent d'évoluer. Certains aspects fondamentaux liés au système de conduite des engagements doivent donc être développés en permanence. De plus, le système de conduite des engagements Avanti est utilisé au sein de la POCA comme système central, notamment pour la gestion des identités et des accès (IAM, <i>Identity-and Access-Management</i>). 2024 : 400 000 francs 2025 : 400 000 francs 2026 : 400 000 francs</li> </ul>
ERP : interfaces et extensions POCA, phases 2/3	2023-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les phases 2 et 3 du projet ERP du canton de Berne nécessiteront des interfaces vers et à partir des systèmes de la POCA. 2024 : 300 000 francs 2025 : 300 000 francs 2026 : 200 000 francs</li> <li>– Ce développement contribuera à l'atteinte de l'un des objectifs du projet, à savoir l'augmentation de l'efficience.</li> </ul>
Projet ViVidA Analyse vidéo virtuelle	2023-2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les coûts des phases de conception, de réalisation et de déploiement seront estimés précisément lors de la phase d'initialisation et du choix de la solution. 2024 : 850 000 francs</li> </ul>

Projet	Période	Coûts et utilité
		<p>2025 : 100 000 francs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le projet vise à exploiter les possibilités techniques actuelles dans le domaine de l'analyse vidéo, à développer les compétences du corps de police et à automatiser les étapes de travail coûteuses et chronophages.</li> </ul>
Projet de contrôle des fiches d'hôtel	2023-2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les coûts des phases de conception, de réalisation et de déploiement seront estimés précisément lors de la phase d'initialisation et du choix de la solution.</li> <li>– Estimations : 2023 : 50 000 francs 2024 : 200 000 francs</li> <li>– Mise en place d'une plateforme permettant la transmission quotidienne à la POCA, sous une forme électronique structurée, des données de la clientèle des établissements d'hébergement. Sont notamment concernés les hôtels, les logements de vacances et les hébergements proposés sur des plateformes en ligne (p. ex. Airbnb). La POCA sauvegardera ces informations dans une base de données et les comparera automatiquement aux données accessibles relatives aux avis de recherche (en particulier le système de recherches informatisées de police [RIPOL], le Système d'information Schengen [SIS], la banque de données <i>Automated Search Facility</i> d'Interpol [ASF] et les services de recherche locaux de la POCA).</li> </ul>

## 5. Répercussions en cas de rejet

Pour le financement des frais d'exploitation de l'infrastructure TIC de la POCA, les conséquences du rejet du présent arrêté seraient les suivantes :

- Les crédits nécessaires au financement de l'exploitation de chaque élément du système seraient négociés par projet ou démarche d'acquisition, ce qui obligerait chaque année le Conseil-exécutif ou le Grand Conseil à statuer sur un grand nombre de demandes.
- La charge administrative liée aux demandes et octrois de crédits serait considérable. Faute d'une vue d'ensemble, il serait également difficile d'améliorer le pilotage des finances dans une mesure déterminante.
- Les ressources internes de la POCA ne suffiraient pas à couvrir les besoins d'exploitation, particulièrement stricts en matière de sécurité, de disponibilité des systèmes et de protection des données.
- Les ressources engagées pour assurer l'octroi des crédits de financement limiteraient d'autant la flexibilité et la marge de manœuvre nécessaires à l'adaptation à de nouvelles contraintes.
- Il ne serait plus possible de garantir aux centrales d'intervention de la POCA, de SRB et d'ARB SA un fonctionnement sans interruption de l'infrastructure TIC.

- De ce fait, tant la POCA que SRB et ARB SA ne parviendraient plus à remplir pleinement leur mandat légal et ne seraient plus assurés de disposer en permanence des systèmes nécessaires durant les périodes critiques d'intervention.

## 6. Sûreté de l'information et protection des données

Afin de répondre aux exigences en matière de sécurité de l'information et de protection des données, la POCA dispose d'un système complet de gestion de la sécurité de l'information. Ce dernier garantit que tous les systèmes, applications et services importants fassent l'objet de stratégies SIPD spécifiques. Celles-ci sont examinées, puis approuvées par la commission SIPD de la POCA et l'autorité cantonale de surveillance de la protection des données.

Étant donné que les stratégies SIPD contiennent souvent des informations sensibles concernant l'infrastructure TIC de la POCA, cette dernière a décidé, à l'interne, qu'elles ne seraient pas remises à des personnes extérieures à ses services, à l'exception de l'autorité cantonale de surveillance de la protection des données. Les documents pertinents peuvent toutefois être consultés dans ses locaux si nécessaire.

## 7. Droit régissant les marchés publics

Conformément aux dispositions du droit des marchés publics, les mandats sont attribués à des tiers dans le cadre de procédures de gré à gré, sur invitation, ouvertes ou sélectives, selon leur valeur. Ceux dont la valeur dépasse 250 000 francs font l'objet d'un appel d'offres public sur le site Internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Il arrive toutefois qu'un appel d'offres ne soit pas possible parce qu'un seul soumissionnaire entre en considération. C'est notamment le cas lorsque les particularités techniques du mandat l'exigent, lors de mandats subséquents, qui impliquent des liens de dépendance, ou lorsque des raisons de sécurité l'imposent. Le cas échéant, l'absence de mise au concours est publiée sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch), comme le prescrit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi former recours contre la décision si elles la jugent contraire au droit.

## 8. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

### 8.1.1 Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value et amortissements

La vue d'ensemble en annexe présente en détail la distinction opérée entre les investissements destinés à préserver la valeur des biens et ceux destinés à générer une plus-value (y c. répercussions sur les amortissements). En bref, le crédit-cadre servira à financer les investissements suivants pour les années 2024 à 2026 :

Investissements préservant la valeur				
En CHF (TVA comprise)	2024	2025	2026	Total
<b>Prestations TIC de base de la POCA</b>	1 360 000	1 360 000	1 360 000	4 080 000
<b>Applications spécialisées AOSS</b>	2 627 500	2 627 500	2 627 500	7 882 500
<b>Applications spécialisées AOSS (télécomm.)</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 987 500</b>	<b>3 987 500</b>	<b>3 987 500</b>	<b>11 962 500</b>

<b>Investissements générant une plus-value</b>				
<b>En CHF (TVA comprise)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>
<b>Prestations TIC de base de la POCA</b>	240 000	240 000	240 000	720 000
<b>Applications spécialisées AOSS (informatique)</b>	722 500	722 500	722 500	2 167 500
<b>Applications spécialisées AOSS (télécomm.)</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>962 500</b>	<b>962 500</b>	<b>962 500</b>	<b>2 887 500</b>

Le tableau suivant recense les charges d'amortissement ordinaires liées au présent crédit.

<b>Charges d'amortissement</b>				
<b>En CHF (TVA comprise)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>
<b>Prestations TIC de base de la POCA</b>	320 000	320 000	320 000	960 000
<b>Applications spécialisées AOSS (informatique)</b>	670 000	670 000	670 000	2 010 000
<b>Applications spécialisées AOSS (télécomm.)</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>990 000</b>	<b>990 000</b>	<b>990 000</b>	<b>2 970 000</b>

En raison de la durée d'utilisation des produits nécessitant les investissements demandés, qui est en principe de cinq ans, une nouvelle charge d'amortissement sera imputée après 2026.

### **8.1.2 Coûts induits**

Les dépenses nouvelles pour des projets et pour le développement de solutions TIC et numériques (acquisition comprise) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits, en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer ces coûts de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté. Leur ordre de grandeur devrait toutefois correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC et numériques actuellement en place.

Le présent arrêté n'a pas d'autres répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

### **8.2 Organe compétent pour l'utilisation du crédit-cadre**

Le crédit-cadre sera libéré par des arrêtés de dépenses à l'échelon de l'office concerné. Ceux-ci prendront la forme de commandes effectuées par la POCA dans SAP.

### **8.3 Répercussions sur le personnel, l'informatique et les locaux**

Le présent arrêté reste sans répercussions sur le personnel de la POCA et sur les besoins de cette dernière en locaux. Par contre, le service informatique de la POCA a besoin des ressources décrites ci-dessus pour assurer les prestations nécessaires au bon déroulement des processus opérationnels. Il n'y a pas lieu de s'attendre à d'autres effets sur le domaine informatique.

## **9. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes**

### **9.1 Programme gouvernemental de législature et Stratégie TIC du Conseil-exécutif**

Le présent crédit est en adéquation avec la Stratégie TIC du canton de Berne 2021-2025, la Stratégie pour une administration numérique 2019-2025 et la mise en œuvre de la LAN.

Le programme gouvernemental de législature 2023 à 2026 formule ainsi l'un des axes de développement de l'objectif 3 : « Le canton garantit la sécurité de sa population et se prépare aux crises, aux dangers naturels et aux défis dans le domaine de la politique de sécurité. » La sécurité est un facteur essentiel pour le développement économique et la qualité de vie de la population et elle doit être garantie notamment par des moyens policiers appropriés. C'est pourquoi la POCA doit disposer chaque jour de l'année et à toute heure d'une infrastructure TIC parfaitement fonctionnelle. Seules cette infrastructure et la disponibilité des systèmes qui la composent permettent aux agentes et agents d'accomplir un travail efficace sur le terrain, au service de la population. Le présent arrêté est donc en adéquation avec les objectifs définis par le Conseil-exécutif.

## 9.2 Stratégie TIC de la POCA

La stratégie TIC de la POCA a été examinée et remaniée en 2023. Le thème de l'informatique en nuage (cloud) est pris en compte dans les nouvelles dépenses pour les années 2023 à 2027. D'ici à 2027, les cinq objectifs de mission suivants déterminent le développement et l'orientation de l'informatique au sein de la POCA :

- La division Technique de la POCA soutient de manière optimale les processus opérationnels (processus-clés) de la POCA et d'autres AOSS en mettant en œuvre des solutions innovantes.
- L'informatique demeure un facteur de production essentiel pour les AOSS.
- La protection des données et la disponibilité des services et des applications sont assurées conformément aux exigences.
- La résistance des prestations TIC et des applications critiques sur le plan opérationnel est adaptée et priorisée en fonction de la situation et des besoins.
- Les menaces actuelles et futures sur le plan de la disponibilité sont régulièrement recensées et prises en compte.

De ces objectifs de mission découlent les orientations stratégiques suivantes :

	<b>Orientation</b>	<b>Principe</b>
1	Résistance	Les prestations TIC de la POCA peuvent être garanties dans toutes les situations conformément aux catégories de service définies.
2	Processus opérationnels et orientation clientèle	Les prestations TIC de la POCA soutiennent en permanence et sans rupture de support les processus-clés de la police.
3	Protection et sécurité des données	La division Technique met en œuvre les directives en matière de protection et de sécurité des données.
4	Acquisition de prestations et informatique en nuage	Dans le domaine de la réalisation et de l'exploitation, la division Technique privilégie les partenariats éprouvés lorsque cela est utile et possible. L'informatique en nuage est utilisée à bon escient, dans le cadre des dispositions en vigueur.
5	Processus liés à l'exploitation et normes	Pour améliorer en permanence la qualité des prestations et piloter efficacement le domaine informatique, la division Technique œuvre selon les normes et méthodes reconnues.
6	Collaboration et harmonisation	La collaboration avec d'autres corps de police dans le cadre d'organes, de groupes de travail et d'associations (en particulier TIP Suisse) est soutenue activement à tous les échelons de conduite.

## **10. Répercussions sur les communes**

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

## **11. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société**

Les présentes acquisitions se fondent sur des procédures d'appel d'offres qui ont déjà eu lieu (voir point 7. Droit régissant les marchés publics) et qui ont permis la sélection d'entreprises soumissionnaires. La libre concurrence a ainsi été garantie.

La société est concernée du fait que la POCA répond de la sécurité objective, améliore de manière continue le sentiment subjectif de sécurité et doit combattre la criminalité. Le présent arrêté n'a pas de répercussions directes sur l'environnement.

## **12. Proposition**

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le présent crédit-cadre pour les années 2024 à 2026.

Annexes

- Projet d'arrêté
- Description détaillée et coûts relatifs à l'infrastructure TIC de la POCA



### 13. Annexe

#### 13.1 Prestations TIC de base de la POCA, infrastructure

La présente annexe indique la répartition prévue du crédit entre les prestations dans le domaine des TIC et de la numérisation et les projets de la POCA. Les montants se fondent sur le budget et le plan financier élaborés au printemps de l'année précédente (deuxième version du plan). Les montants effectifs et le moment auquel ils sont engagés peuvent varier en fonction de l'issue d'appels d'offres ou en cas de modification de la planification du projet ou des conditions techniques.

POCA											
En CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
1. Prestations TIC de base de la POCA, infrastructure	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
1.1 Communication des données	Pare-feu UserLAN, pare-feu DMZ (Public Service Zone PSZ), LAN CER, WLAN	Exploitation (périodique)	994 500			994 500			994 500		
		Développement, conseil (unique)	175 500			175 500			175 500		
Total des dépenses périodiques par année			994 500	0		994 500	0		994 500	0	
Total des dépenses uniques par année			175 500	0		175 500	0		175 500	0	
<b>Total par année</b>				<b>1 170 000</b>			<b>1 170 000</b>			<b>1 170 000</b>	
<b>Montant du crédit (réserve non comprise)</b>										<b>3 510 000</b>	
<b>Informations sur les réserves:</b> 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée											





POCA											
En CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
1. Prestations TIC de base de la POCA, infrastructure	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
1.2 Infrastructure de base	Environnement de gestion des systèmes et des clients Infrastructure serveurs et systèmes d'exploitation UserLAN et environnement CER, système de serveurs virtuels Infrastructure SAN, maintenance et licences, sauvegarde, archivage du courrier électronique et des documents Office, archives TN	Exploitation (périodique)	2 269 500	1 360 000		2 656 250	1 360 000		2 656 250	1 360 000	
		Développement, conseil (unique)	400 500		240 000	468 750		240 000	468 750		240 000
Total des dépenses périodiques par année			2 269 500	1 360 000		2 656 250	1 360 000		2 656 250	1 360 000	
Total des dépenses uniques par année			400 500	240 000		468 750	240 000		468 750	240 000	
<b>Total par année</b>				<b>4 270 000</b>			<b>4 725 000</b>			<b>4 725 000</b>	
<b>Montant du crédit (réserve non comprise)</b>										<b>13 720 000</b>	

Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée



### 13.2 Applications spécialisées AOSS (informatique) de la POCA

POCA											
En CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
2. Applications spécialisées AOSS (informatique)	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
2.1 Services, applications et systèmes	Environnement et gestion du système d'exploitation de la POCA Systèmes <i>front end</i> et <i>back end</i> Services web Gestion de paquets logiciels Soutien au centre de services de la POCA	Exploitation (périodique)	2 465 000			2 720 000			2 805 000		
		Développement, conseil (unique)	435 000			480 000			495 000		
Total des dépenses périodiques par année			2 465 000	0		2 720 000	0		2 805 000	0	
Total des dépenses uniques par année			435 000	0		480 000	0		495 000	0	
<b>Total par année</b>				<b>2 900 000</b>			<b>3 200 000</b>			<b>3 300 000</b>	
<b>Montant du crédit (réserve non comprise)</b>										<b>9 400 000</b>	
<b>Informations sur les réserves:</b> 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée											



POCA											
En CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
2. Applications spécialisées AOSS (informatique)	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
2.2 Systèmes <i>front end</i> Applications spécialisées	Postes de travail bureau	Exploitation (périodique)	1 020 000			1 360 000			1 360 000		
	Postes de travail mobiles Stations multimédias Postes de travail CER Authentification		180 000			240 000			240 000		
Total des dépenses périodiques par année			1 020 000		0	1 360 000		0	1 360 000		0
Total des dépenses uniques par année			180 000		0	240 000		0	240 000		0
<b>Total par année</b>					<b>1 200 000</b>			<b>1 600 000</b>			<b>1 600 000</b>
<b>Montant du crédit (réserve non comprise)</b>											<b>4 400 000</b>

Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée

POCA											
En CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
2. Applications spécialisées AOSS (informatique)	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
2.3 Systèmes <i>back end</i> Applications spécialisées	Traitement des données	Exploitation (périodique)	1 275 000			1 275 000			1 275 000		
	Bedag, licences intergiciel ( <i>middleware</i> ) / surveillance, distribution des programmes, système de messagerie, licences Oracle		225 000			225 000			225 000		
Total des dépenses périodiques par année			1 275 000		0	1 275 000		0	1 275 000		0
Total des dépenses uniques par année			225 000		0	225 000		0	225 000		0
<b>Total par année</b>					<b>1 500 000</b>			<b>1 500 000</b>			<b>1 500 000</b>
<b>Montant du crédit (réserve non comprise)</b>											<b>4 500 000</b>

Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée



POCA											
En CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
2. Applications spécialisées AOSS (informatique)	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
2.4 Applications spécialisées de la POCA et systèmes de la Confédération	ARGE Avanti, Avanti Polsoft, div. applications pour l'environnement des CER et pour la police judiciaire, Epsipol, intranet / extranet, gestion des processus de police, assistance technique et maintenance de la plateforme eAlarm, outil de ticketing, maintenance de MACS, services en ligne pour des applications de police Systèmes d'information reliant la Confédération et les cantons Assistance technique et maintenance du système de télécopie Topcall	Exploitation (périodique)	11 432 500	800 000		11 390 000	800 000		11 390 000	800 000	
		Développement, conseil (unique)	2 017 500			2 010 000			2 010 000		
Total des dépenses périodiques par année			11 432 500	800 000		11 390 000	800 000		11 390 000	800 000	
Total des dépenses uniques par année			2 017 500	0		2 010 000	0		2 010 000	0	
<b>Total par année</b>				<b>14 250 000</b>			<b>14 200 000</b>			<b>14 200 000</b>	
<b>Montant du crédit (réserve non comprise)</b>										<b>42 650 000</b>	
<b>Informations sur les réserves:</b> 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée											



POCA											
En CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
2. Applications spécialisées AOSS (informatique)	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
2.5 Systèmes utilisés à l'échelle suisse	HPI	Exploitation (périodique)	1 640 500			1 725 500			1 725 500		
		Développement, conseil (unique)	289 500		400 000	304 500		400 000	304 500		400 000
Total des dépenses périodiques par année			1 640 500	0		1 725 500	0		1 725 500	0	
Total des dépenses uniques par année			289 500	400 000		304 500	400 000		304 500	400 000	
<b>Total par année</b>				<b>2 330 000</b>			<b>2 430 000</b>			<b>2 430 000</b>	
<b>Montant du crédit (réserve non comprise)</b>										<b>7 190 000</b>	

Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée

POCA											
En CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
2. Applications spécialisées AOSS (informatique)	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
2.6 Projets liés à l'exploitation, gestion des mises à jour et du cycle de vie	Projets liés à l'exploitation, gestion du cycle de vie, acquisitions, sécurité et protection des données, modifications des effectifs du corps de police	Exploitation (périodique)	1 785 000	1 827 500		1 785 000	1 827 500		1 360 000	1 827 500	
		Développement, conseil (unique)	315 000	322 500		315 000	322 500		240 000	322 500	
Total des dépenses périodiques par année			1 785 000	1 827 500		1 785 000	1 827 500		1 360 000	1 827 500	
Total des dépenses uniques par année			315 000	322 500		315 000	322 500		240 000	322 500	
<b>Total par année</b>				<b>4 250 000</b>			<b>4 250 000</b>			<b>3 750 000</b>	
<b>Montant du crédit (réserve non comprise)</b>										<b>12 250 000</b>	

Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée



### 13.3 Applications spécialisées AOSS (télécommunications) de la POCA

POCA											
En CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
3. Applications spécialisées AOSS (télécommunications)	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
3.1 Systèmes de télécommunications	Routeur mobile, authentification / certificats, applications de la POCA	Exploitation (périodique)	212 500			212 500			212 500		
		Développement, conseil (unique)	37 500			37 500			37 500		
Total des dépenses périodiques par année			212 500		0	212 500		0	212 500		0
Total des dépenses uniques par année			37 500		0	37 500		0	37 500		0
<b>Total par année</b>					<b>250 000</b>			<b>250 000</b>			<b>250 000</b>
<b>Montant du crédit (réserve non comprise)</b>											<b>750 000</b>
<b>Informations sur les réserves:</b> 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée											

POCA											
En CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
3. Applications spécialisées AOSS (télécommunications)	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
3.2 Service d'appel d'urgence	Appel d'urgence en tant que service	Exploitation (périodique)	637 500			637 500			637 500		
		Développement, conseil (unique)	112 500			112 500			112 500		
Total des dépenses périodiques par année			637 500		0	637 500		0	637 500		0
Total des dépenses uniques par année			112 500		0	112 500		0	112 500		0
<b>Total par année</b>					<b>750 000</b>			<b>750 000</b>			<b>750 000</b>
<b>Montant du crédit (réserve non comprise)</b>											<b>2 250 000</b>
<b>Informations sur les réserves:</b> 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée											



### Calcul du montant net du crédit-cadre pour les prestations TIC de base et les applications spécialisées de la POCA

Récapitulation pour 2024	CR			CI			CR + CI
	périodique	unique	total	périodique	unique	total	total
1. Prestations TIC de base POCA, infrastructure	3 264 000	576 000	3 840 000	1 360 000	240 000	1 600 000	<b>5 440 000</b>
2. Applications spécialisées AOSS (informatique)	19 618 000	3 462 000	23 080 000	2 627 500	722 500	3 350 000	<b>26 430 000</b>
3. Applications spécialisées AOSS (télécomm.)	850 000	150 000	1 000 000	0	0	0	<b>1 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>23 732 000</b>	<b>4 188 000</b>	<b>27 920 000</b>	<b>3 987 500</b>	<b>962 500</b>	<b>4 950 000</b>	<b>32 870 000</b>

Récapitulation pour 2025	CR			CI			CR + CI
	périodique	unique	total	périodique	unique	total	total
1. Prestations TIC de base POCA, infrastructure	3 650 750	644 250	4 295 000	1 360 000	240 000	1 600 000	<b>5 895 000</b>
2. Applications spécialisées AOSS (informatique)	20 255 500	3 574 500	23 830 000	2 627 500	722 500	3 350 000	<b>27 180 000</b>
3. Applications spécialisées AOSS (télécomm.)	850 000	150 000	1 000 000	0	0	0	<b>1 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>24 756 250</b>	<b>4 368 750</b>	<b>29 125 000</b>	<b>3 987 500</b>	<b>962 500</b>	<b>4 950 000</b>	<b>34 075 000</b>

Récapitulation pour 2026	CR			CI			CR + CI
	périodique	unique	total	périodique	unique	total	total
1. Prestations TIC de base POCA, infrastructure	3 650 750	644 250	4 295 000	1 360 000	240 000	1 600 000	<b>5 895 000</b>
2. Applications spécialisées AOSS (informatique)	19 915 500	3 514 500	23 430 000	2 627 500	722 500	3 350 000	<b>26 780 000</b>
3. Applications spécialisées AOSS (télécomm.)	850 000	150 000	1 000 000	0	0	0	<b>1 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>24 416 250</b>	<b>4 308 750</b>	<b>28 725 000</b>	<b>3 987 500</b>	<b>962 500</b>	<b>4 950 000</b>	<b>33 675 000</b>



<b>Groupe de produits 4461000010 Police en CHF</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Total des dépenses uniques par année	5 150 500	5 331 250	5 271 250
dont CI	962 500	962 500	962 500
Total des dépenses périodiques par année	27 719 500	28 743 750	28 403 750
dont CI	3 987 500	3 987 500	3 987 500
<b>Montant total par année</b>	<b>32 870 000</b>	<b>34 075 000</b>	<b>33 675 000</b>
dont CI	4 950 000	4 950 000	4 950 000
<b>Montant total de 2024 à 2026, réserve non comprise</b>			<b>100 620 000</b>
8 % de réserve sur les dépenses uniques			1 260 200
<b>Montant brut du crédit, réserve comprise</b>			<b>101 880 200</b>
Revenus 2024 à 2026			-3 830 000
<b>Montant net du crédit</b>			<b>98 050 200</b>